

## NOUS NE SOMMES PAS CONTRE LA JUSTICE, NOUS VOULONS LUI PARLER.

### Groupes de Parole : Parlons Justice et Garde d'Enfant

Vous vous sentez incompris(e) ou frustré(e) par le système judiciaire ?

Vous êtes confronté(e) à des décisions judiciaires qui semblent injustes ou inappropriées ?

Nous vous invitons à partager vos témoignages et à échanger sur les défis que vous rencontrez.

#### Venez discuter avec nous :

- Droit d'être entendu
- Présomption d'innocence et pression pour prouver sa version
- L'impact des rapports des professionnels sur la famille
- La gestion de la parole de l'enfant et l'influence exercée sur lui
- L'inefficacité du système judiciaire et l'escalade des conflits

#### Appel aux professionnels :

Nous invitons également les psychologues, avocats, médiateurs et autres professionnels du secteur judiciaire à rejoindre ces groupes de parole. Votre expertise est essentielle pour enrichir le débat, comprendre les réalités du terrain et réfléchir ensemble à des solutions pour améliorer le système de garde d'enfants et la protection des droits des familles.

#### Règles de respect pour un dialogue constructif :

1. Écoute active : Chacun doit pouvoir s'exprimer sans interruption. Respectez le temps de parole de l'autre.
2. Bienveillance et non-jugement : Chaque expérience est légitime. Nous nous engageons à ne pas juger, mais à écouter avec empathie.
3. Confidentialité : Ce qui se dit dans le groupe reste dans le groupe. Respectons la confidentialité des témoignages.
4. Respect mutuel : Aucune attaque personnelle ne sera tolérée. Nous sommes là pour échanger des idées, pas pour envenimer les conflits.
5. Exprimez-vous avec calme et clarté : Parlez de vos expériences et émotions sans accuser directement les autres participants.
6. Pédagogie et ouverture d'esprit : Soyons ouverts à d'autres points de vue et essayons de comprendre les réalités de ceux qui vivent des situations différentes des nôtres.

## Nos témoignages

Nos témoignages expriment un profond sentiment d'injustice et de frustration concernant un processus judiciaire impliquant la garde d'un enfant.

### 1. Le droit à un entretien et la présomption d'innocence :

Beaucoup de parents, et d'enfants, dans des situations aussi délicates que celles touchant la famille, vivent la douleur d'être ignorés. Les décisions des juges de ne pas écouter leur version et la coercition pour fournir des preuves peuvent contrevir au principe de présomption d'innocence, alimentant ainsi les conflits. De plus, l'influence des rapports des délégués, souvent perçus comme parole d'évangile malgré des biais d'opinion, est un problème.

### 2. L'interprétation biaisée :

Il semble que certains professionnels ne prennent en compte qu'une seule version des faits, ne tenant pas suffisamment compte des intentions ou des effets du jugement sur la famille. Cela peut entraîner une mauvaise interprétation des situations et exacerber les tensions.

### 3. La pression sur l'enfant :

Nous sommes profondément inquiets de l'influence exercée sur l'enfant, en particulier lorsqu'il est perçu comme étant « forcé » à faire des choix ou à répéter une narration dictée par l'un des parents.

### 4. La critique du système :

Nous dénonçons ce que nous percevons comme une inefficacité dans le système judiciaire, où certaines décisions semblent fondées sur des biais ou de la négligence.

Face à un sentiment d'impuissance et à un système judiciaire perçu comme défaillant, nous appelons à des réflexions proactives, basées sur l'expérience et les idées constructives.

Nous abordons des thèmes sensibles : le droit de la défense, la gestion des conflits familiaux dans le cadre judiciaire, et l'impact des décisions sur les enfants.

Ces discussions sont essentielles pour mettre en lumière les forces et les faiblesses des systèmes de justice et pour encourager des réformes constructives.